



**Autorité
des marchés
financiers**

2025

**Le secteur
des assurances**

Les assureurs doivent, en vertu de la *Loi sur les assureurs*¹, obtenir auprès de l'Autorité des marchés financiers (AMF) l'autorisation pour exercer l'activité d'assureur au Québec.

Du fait de sa loi constitutive, l'AMF a notamment pour mission de « veiller à ce que les institutions financières et les autres intervenants du secteur financier respectent les normes de solvabilité qui leur sont applicables et se conforment aux obligations que la loi leur impose en vue de protéger les intérêts des consommateurs de produits et utilisateurs de services financiers et prendre toute mesure prévue à la loi à ces fins ». Dans cette perspective, l'AMF veille au maintien d'un système financier dynamique, intègre et digne de la confiance du public.

Les statistiques et indicateurs financiers présentés ci-après sont quelques-uns des outils utilisés par l'AMF dans le cadre de ses activités de surveillance à l'égard du secteur de l'assurance, tant en assurance de personnes qu'en assurance de dommages.

Faits saillants - Assurance de personnes

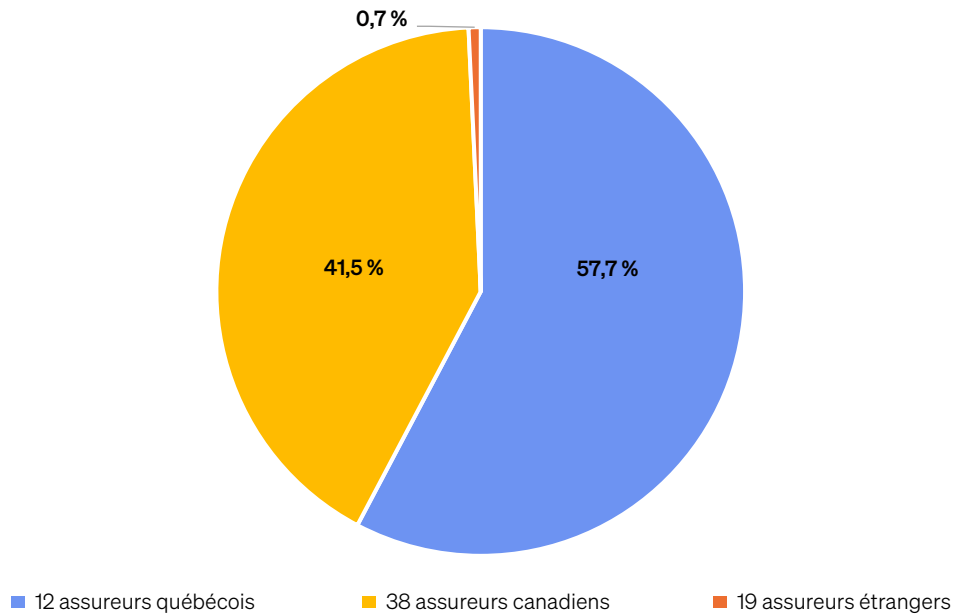
- Dans son ensemble, l'industrie de l'assurance de personnes au Québec a généré de très bons résultats en 2025.
- Au sujet des assureurs québécois :
 - Ils détiennent la majorité des parts de marché au Québec (57,7 %), bien qu'ils ne représentent qu'un peu plus de 16 % de l'ensemble des assureurs présents dans le marché de l'assurance de personnes.
 - Le ratio total de capital moyen (137 %) est largement suffisant par rapport à l'exigence minimum établie à 90 % par l'AMF.
 - Ils génèrent un rendement sur les capitaux propres (16,9 %) supérieur à celui de l'industrie (10,6 %).

Au 31 décembre 2025, 72 assureurs étaient autorisés par l'AMF à exercer en assurance de personnes au Québec. Le tableau suivant en fait la distribution selon la charte sous laquelle ils exercent :

	Société par actions	Société de secours mutuels	Société mutuelle	Compagnie d'assurance funéraire	Total
Charte du Québec	9	0	1	2	12
Charte d'une autre province ou territoire	3	0	1	0	4
Charte du Canada	28	5	1	0	34
Charte d'un État ou pays étranger	18	3	1	0	22
Total	58	8	4	2	72

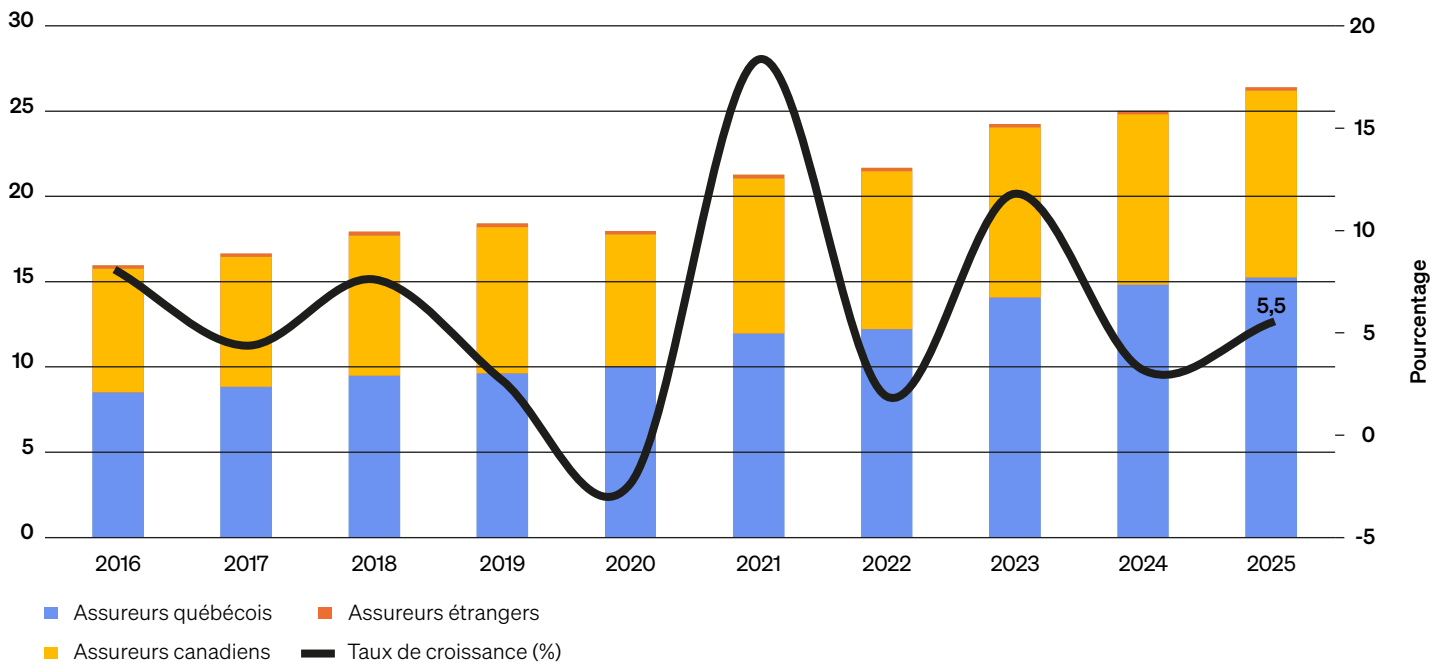
1 RLRQ, c. A-32.1.

Nombre d'assureurs et parts de marché en fonction des primes directes souscrites au Québec – non consolidées, selon la charte



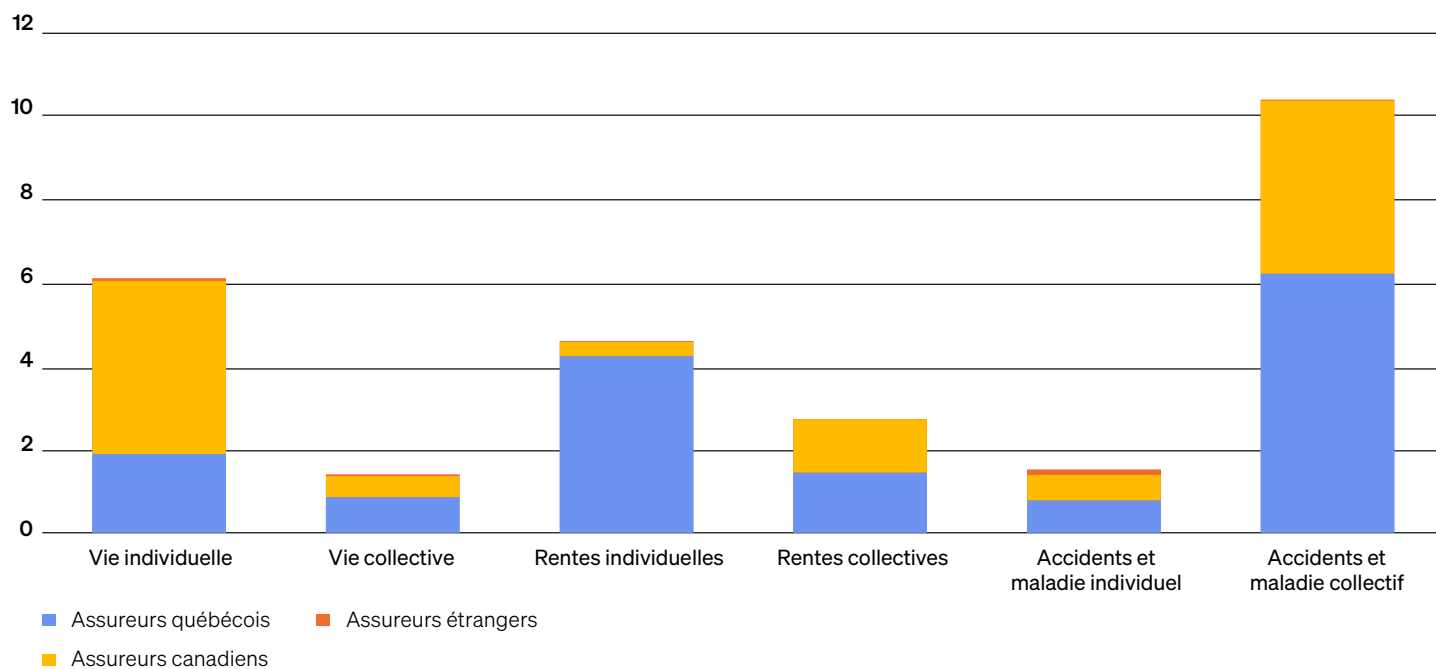
- Malgré le fait que les assureurs québécois soient moins nombreux, ils détiennent plus de la moitié du marché québécois avec 57,7 % des parts en 2025, en légère baisse de 1,5 point de pourcentage par rapport à 2024.
- Les assureurs canadiens, qui sont les plus nombreux, détiennent 41,5 % des parts en 2025, en légère hausse de 1,5 point de pourcentage par rapport à 2024.

Évolution des primes directes souscrites au Québec – non consolidées, selon la charte (G\$)



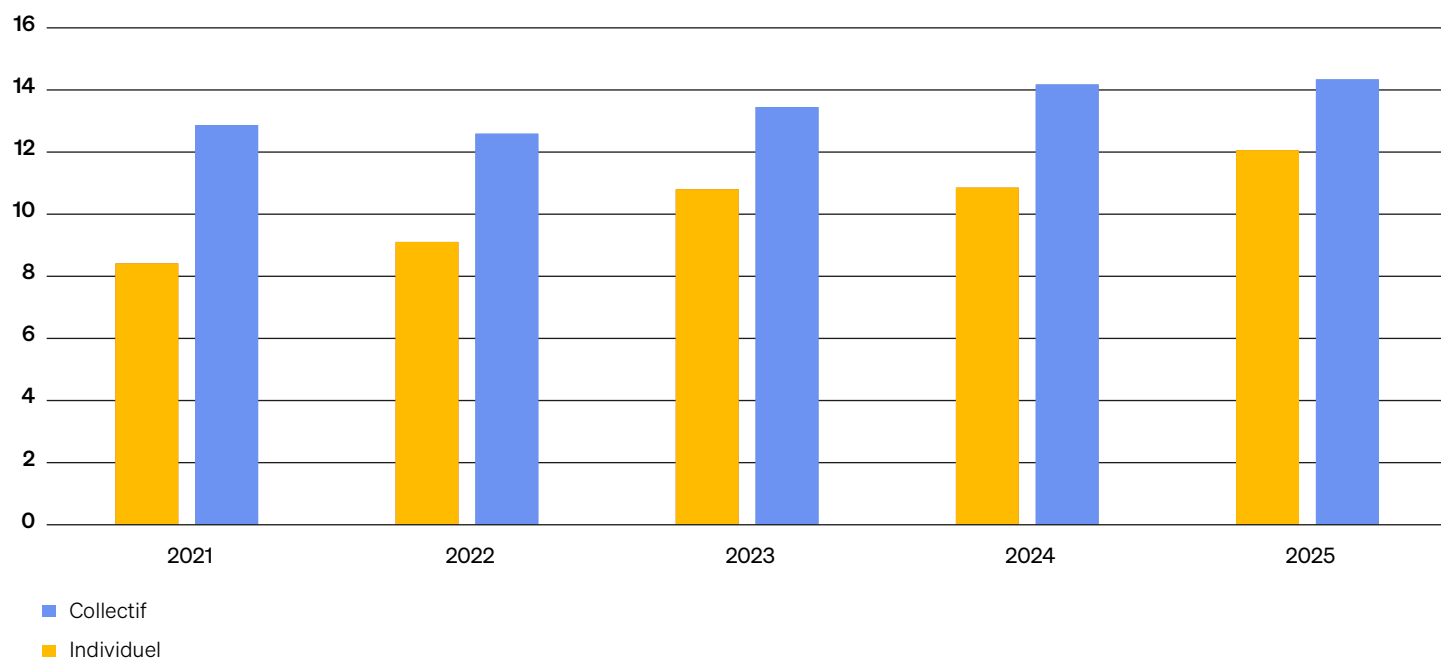
- Les primes directes souscrites au Québec ont augmenté de 5,5 % en 2025.
- Ce sont les assureurs canadiens qui affichent la plus haute progression en 2025, soit 9,5 %, tandis que celle des assureurs québécois est de 2,9 %.

Répartition des primes directes souscrites au Québec – non consolidées, par secteurs d'activités selon la charte (G\$)



- Les assureurs québécois dominent plusieurs secteurs, soit :
 - l'assurance vie collective (61,3 %);
 - les rentes, tant individuelles (92,4 %) que collectives (53,1 %);
 - l'assurance accidents et maladie individuel (51,0 %) et collectif (59,9 %).
- Les assureurs canadiens dominent, quant à eux, le secteur de l'assurance vie individuelle (68,4 %).

Évolution des primes directes souscrites au Québec – non consolidées, par types de contrats (G\$)

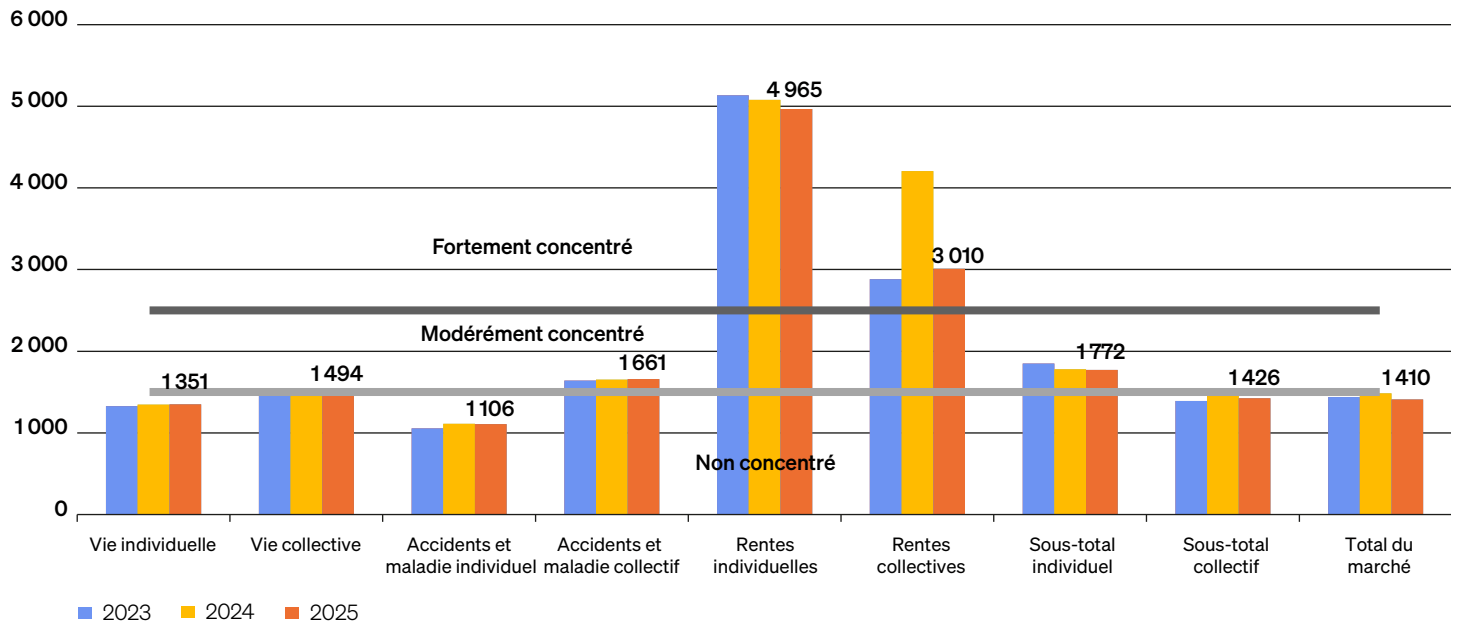


- Les primes souscrites au Québec pour les contrats en assurance individuelle ont augmenté de 11,1 % en 2025, tandis que celles pour les contrats en assurance collective ont augmenté de 1,2 %.
- Les primes des contrats collectifs demeurent plus élevées que les primes des contrats individuels : elles représentent 54,3 % de toutes les primes directes souscrites au Québec en 2025.

Évolution des parts de marché des dix plus importants assureurs ou groupes d'assureurs présents sur le marché de l'assurance de personnes au Québec

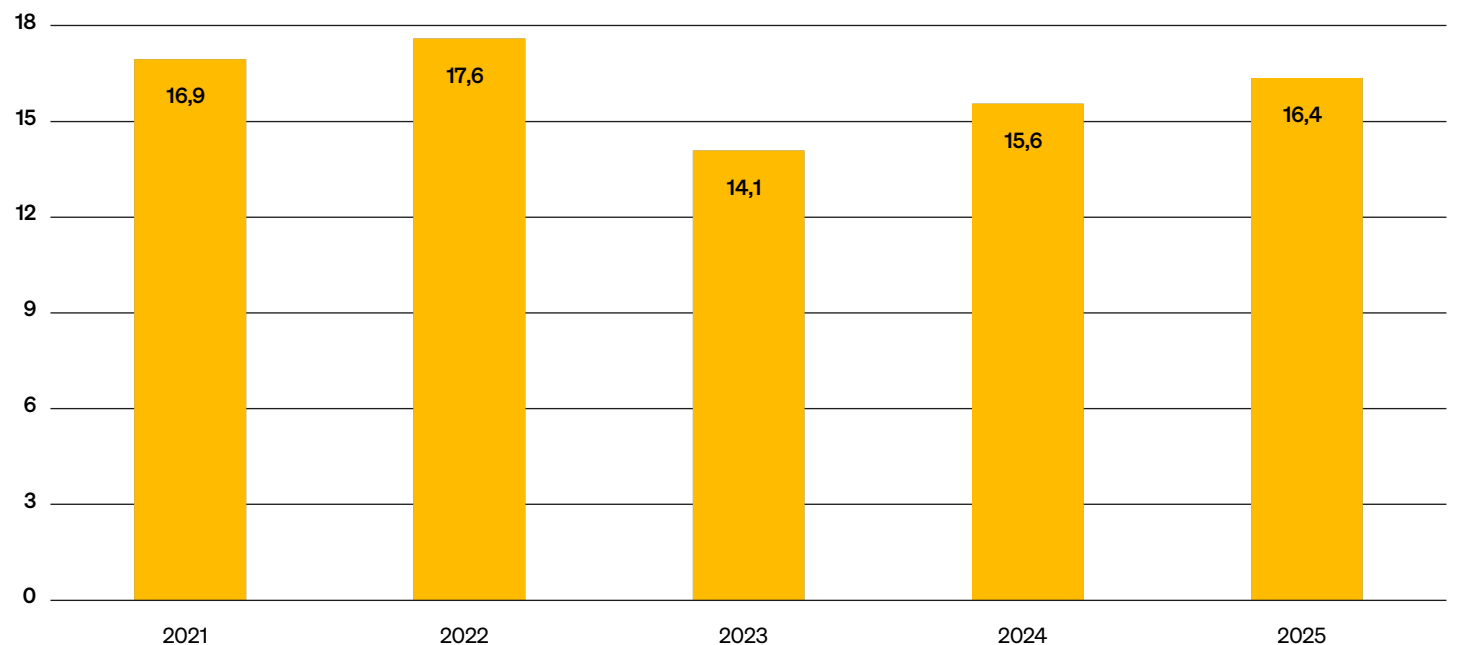
	Part de marché (%)		
	2023	2024	2025
IA GROUPE FINANCIER	25,7	26,9	23,9
BENEVA	15,7	14,8	17,6
MOUVEMENT DESJARDINS	14,1	15,2	13,8
SUN LIFE	13,3	12,7	13,4
MANUVIE	8,2	8,2	8,9
GREAT-WEST	8,3	8,2	7,7
BANQUE ROYALE DU CANADA	2,0	2,5	3,6
MEDAVIE	1,5	1,6	1,6
EMPIRE VIE	1,5	1,4	1,4
L'UNION-VIE	0,9	0,9	0,9

Indice de concentration d'Herfindahl-Hirschman pour chacun des secteurs d'activités liés à l'assurance de personnes



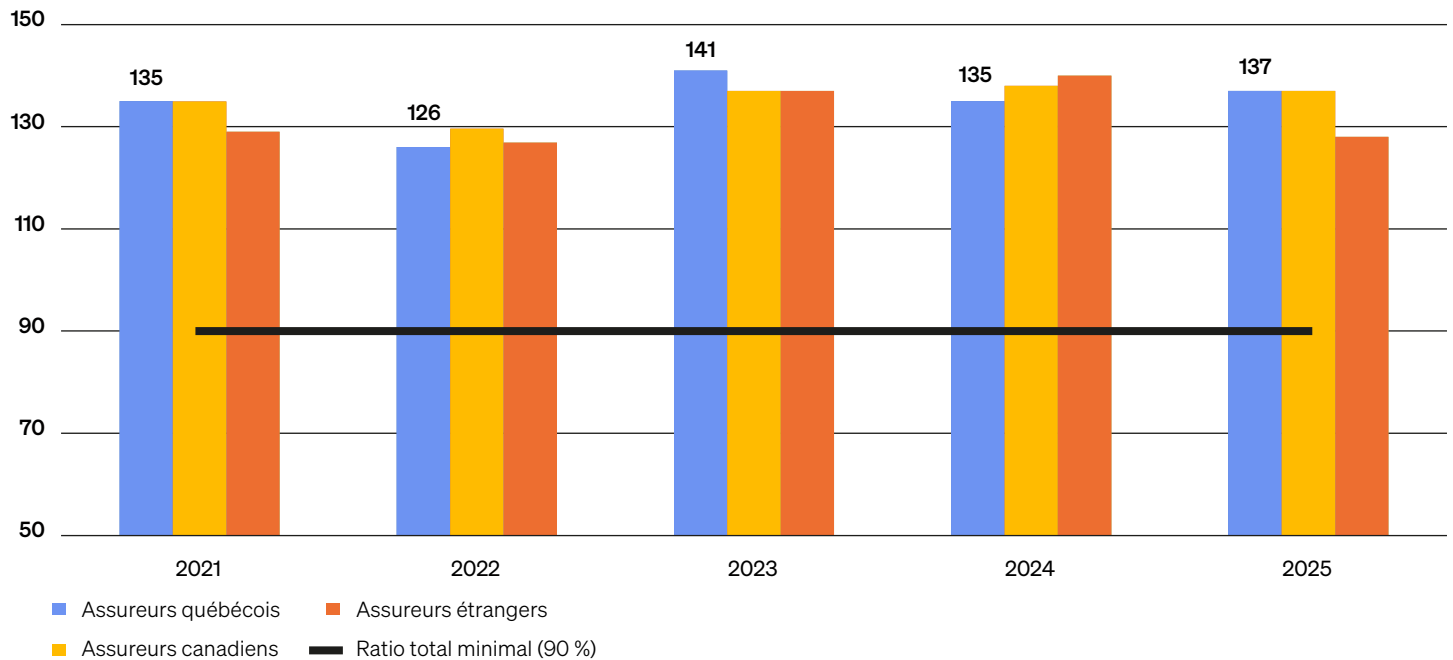
- En 2025, selon l'indice de concentration d'Herfindahl-Hirschman (HHI), les marchés des rentes individuelles et des rentes collectives sont fortement concentrés avec des HHI bien au-delà du seuil de 2 500.
- Le marché de l'assurance accidents et maladie collectif présente une concentration modérée, avec un HHI de 1661.
- Les marchés de l'assurance vie individuelle, de l'assurance vie collective et de l'assurance accidents et maladie individuel, quant à eux, sont considérés comme non concentrés (HHI inférieur à 1 500).
- Globalement, le marché de l'assurance collective est non concentré, tandis que celui de l'assurance individuelle est modérément concentré.

Évolution des bénéfices nets – non consolidés (G\$)



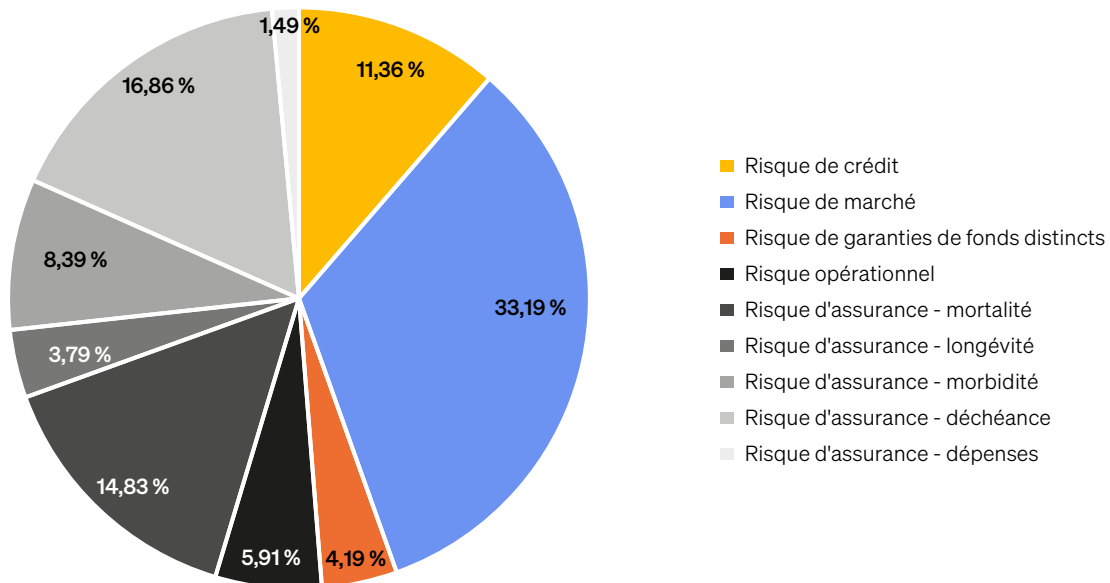
- Les bénéfices nets sont passés de 15,6 G\$ en 2024 à 16,4 G\$ en 2025, en hausse de 5,1 %.

Évolution du ratio total de capital moyen – consolidé, selon la charte (%)



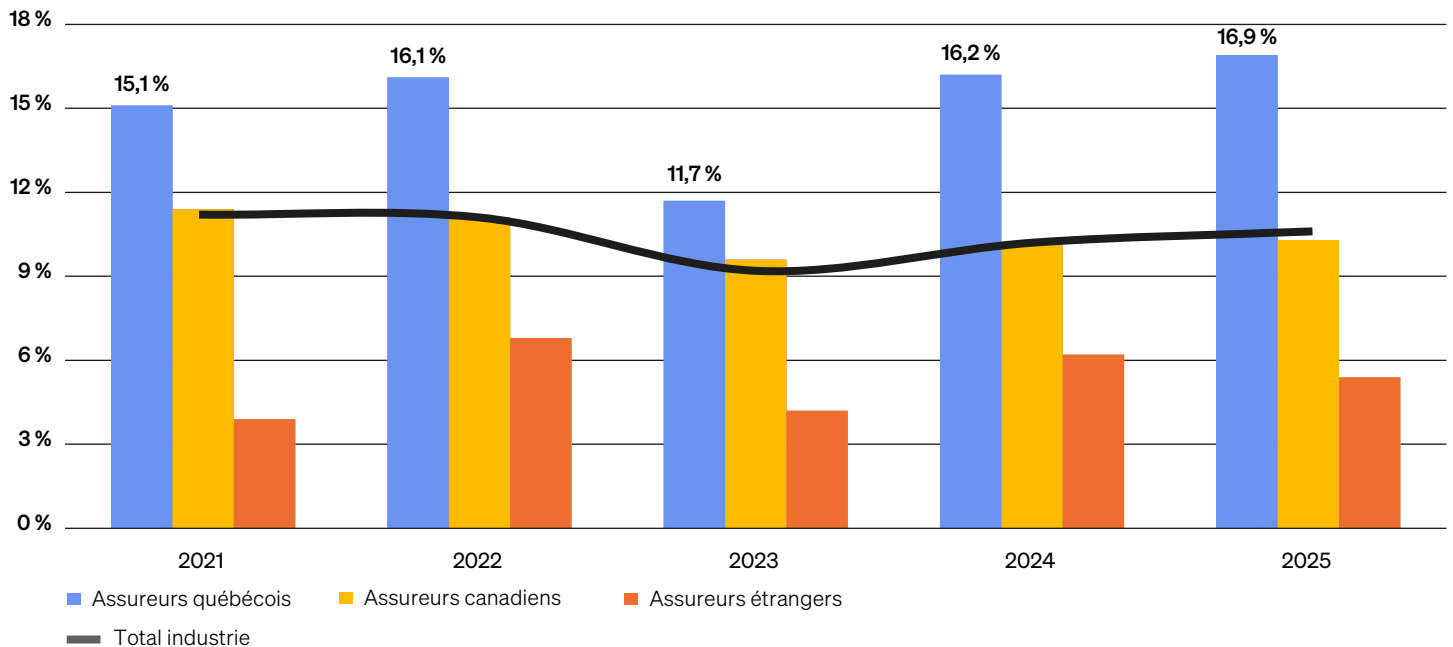
- Les assureurs québécois demeurent bien capitalisés, avec un ratio de capital moyen supérieur au seuil minimal de 90 %.

Composition des exigences de capital – consolidé, par type de risque en 2025



- Les différents risques d'assurance représentent la principale portion, avec 45,4 % des exigences de capitalisation totales pour tous les assureurs de personnes autorisés à exercer au Québec.
- Les composantes attribuables aux risques de crédit et de marché demeurent importantes avec 44,6 % des exigences totales, tandis que celles attribuables au risque de garanties de fonds distincts et au risque opérationnel sont respectivement de 4,2 % et 5,9 %.

Évolution du rendement des capitaux propres



- En 2025, le rendement des capitaux propres des assureurs de personnes a augmenté pour les assureurs à charte québécoise et les assureurs à charte canadienne, tandis qu'il a diminué pour les assureurs étrangers.
- Globalement, le rendement des capitaux propres des assureurs de personnes a connu une légère hausse, passant de 10,2 % en 2024 à 10,6 % en 2025.

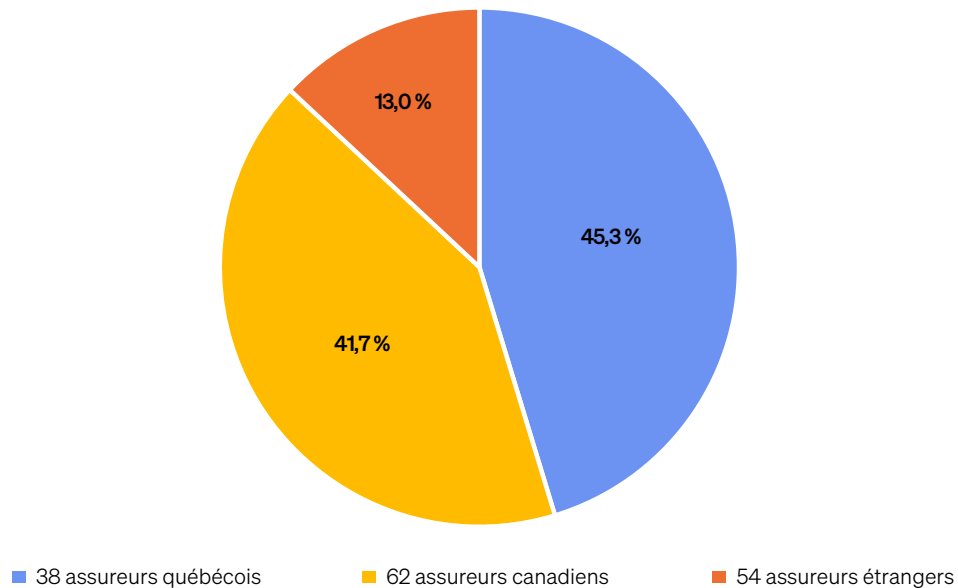
Faits saillants - Assurance de dommages

- Globalement, les résultats de l'année 2025 de même que les indicateurs de solvabilité des assureurs ont poursuivi leur croissance par rapport à 2024.
- En 2025, il y a eu quelques catastrophes naturelles au Canada, la plus importante ayant été une tempête de verglas au Québec et en Ontario. Cependant, les pertes assurées liées aux phénomènes météorologiques extrêmes ont été significativement inférieures en 2025 comparativement à 2024, cette dernière ayant été une année record en termes de pertes assurées.

Au 31 décembre 2025, 153 assureurs étaient autorisés par l'AMF à exercer en assurance de dommages au Québec. Le tableau suivant en fait la distribution selon la charte sous laquelle ils exercent :

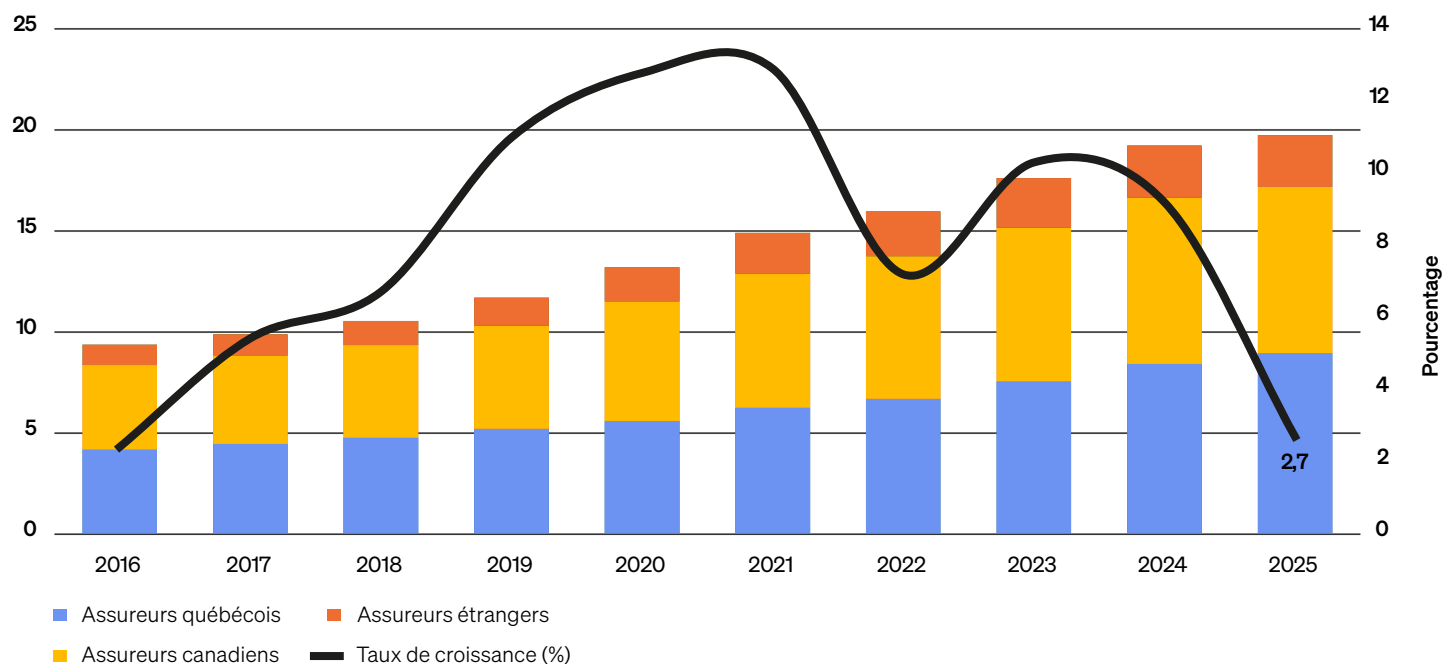
	Société par actions	Société mutuelle	Société mutuelle membre d'une fédération	Union réciproque	Organisme d'auto-réglementation	Total
Charte du Québec	14	5	12	1	8	40
Charte d'une autre province ou territoire	4	1	0	2	0	7
Charte du Canada	53	1	0	0	0	54
Charte d'un État ou pays étranger	51	1	0	0	0	52
Total	122	8	12	3	8	153

Nombre d'assureurs et parts de marché en fonction des primes directes souscrites au Québec – non consolidées, selon la charte



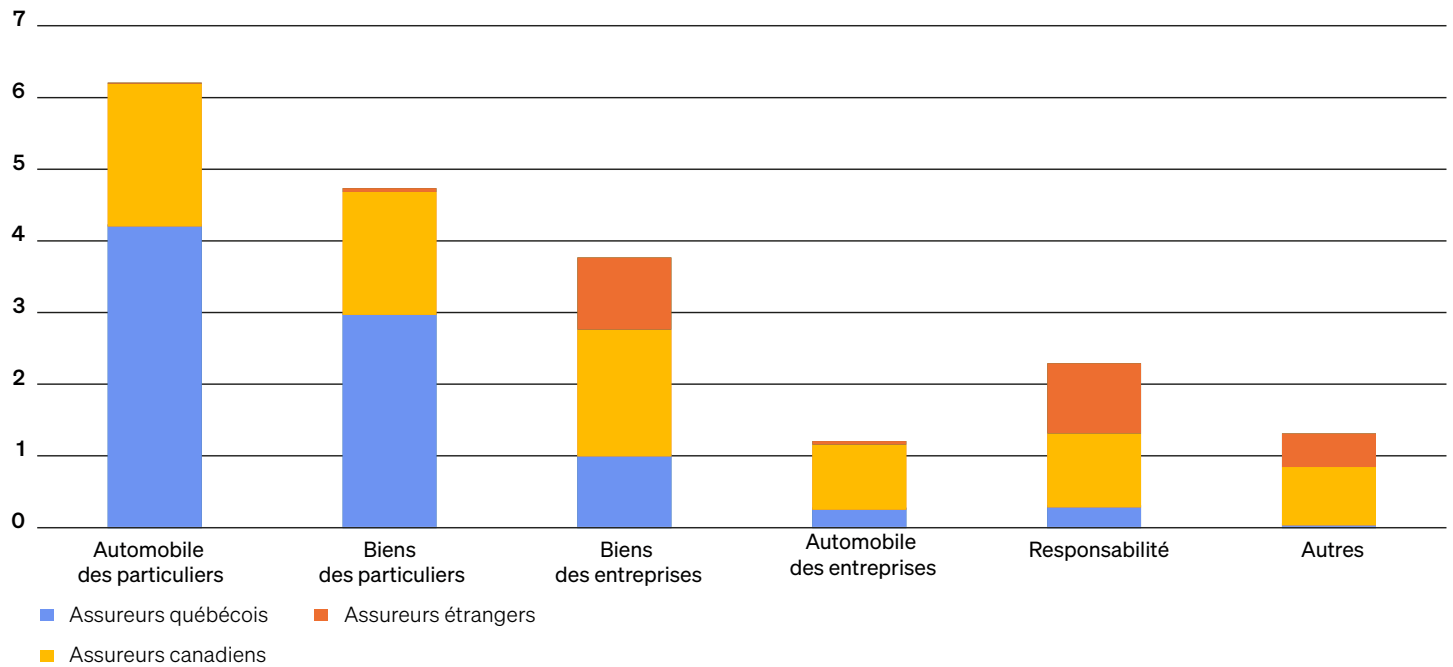
- Malgré le fait que les assureurs québécois soient moins nombreux, ils détiennent au Québec la plus grande part du marché, avec 45,3 % des primes directes souscrites en 2025, en hausse de 1,5 point de pourcentage par rapport à 2024.
- Les assureurs canadiens détiennent quant à eux 41,7 % des parts en 2025, en baisse d'un point de pourcentage par rapport à 2024.

Évolution des primes directes souscrites au Québec – non consolidées, selon la charte (G\$)



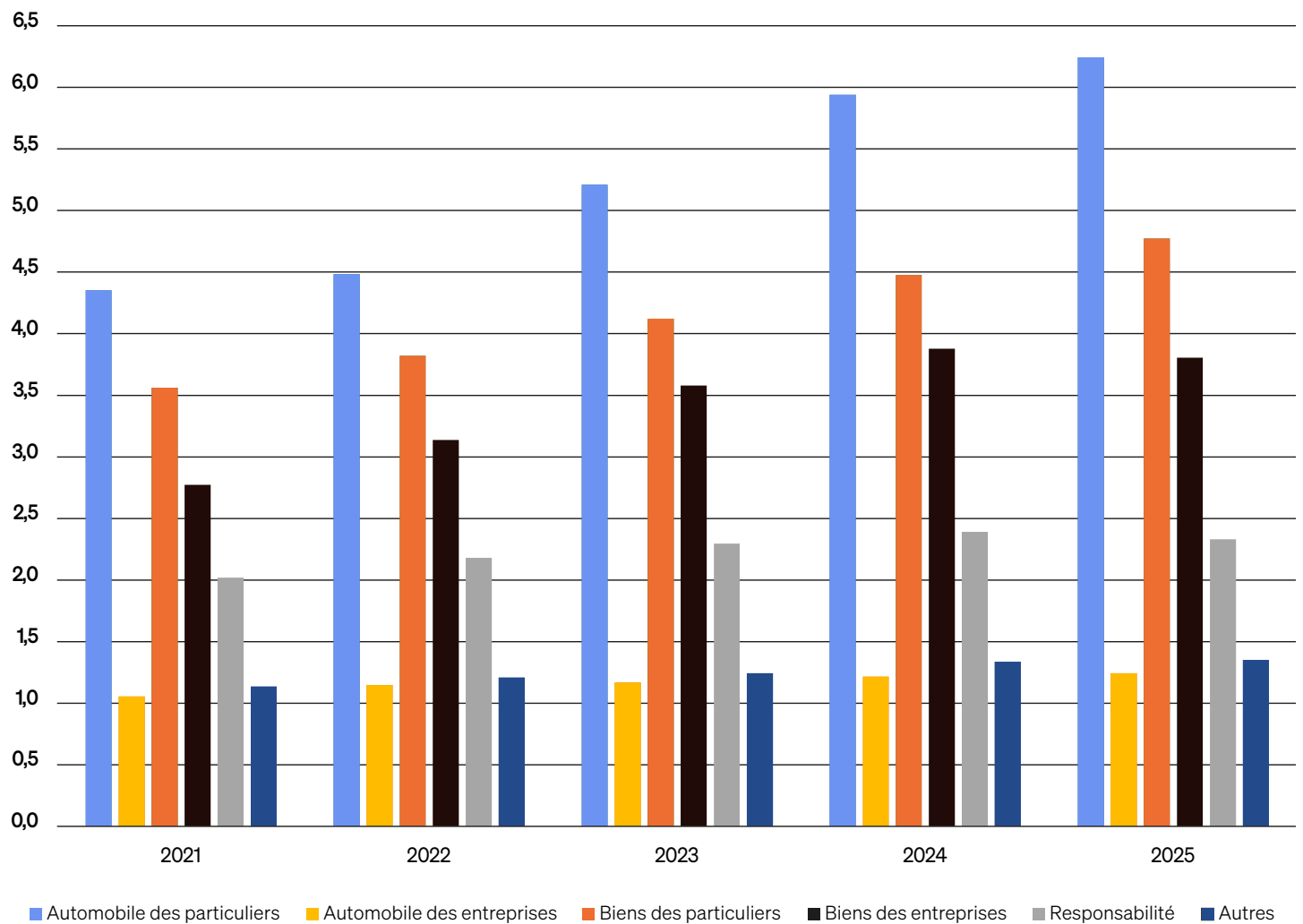
- Les primes directes souscrites au Québec ont augmenté de 2,7 % en 2025.
- Les assureurs québécois affichent une importante progression en 2025, soit de 6,1 %, tandis que celle des assureurs canadiens est de 0,1 %.

Répartition des primes directes souscrites au Québec – non consolidées, par catégories et selon la charte (G\$)



- Le marché de l'assurance des particuliers (automobile et biens) est principalement dominé par les assureurs québécois et canadiens.
- L'assurance automobile des particuliers et l'assurance de biens des particuliers représentent 55,8 % du marché total de l'assurance de dommages au Québec.
- Les assureurs québécois ont souscrit plus de 7,2 G\$ en primes directes au Québec dans ces deux catégories, ce qui représente 65,8 % de ces marchés.
- Le marché de l'assurance des entreprises (automobile et biens) est principalement détenu par les assureurs canadiens, avec 53,0 % du total des primes directes souscrites dans ce secteur.
- Les assureurs québécois, quant à eux, ont souscrit plus de 1,3 G\$ en primes directes au Québec en assurance des entreprises, soit une part de marché de 26,0 %.

Évolution des primes directes souscrites au Québec – non consolidées, par catégories (G\$)

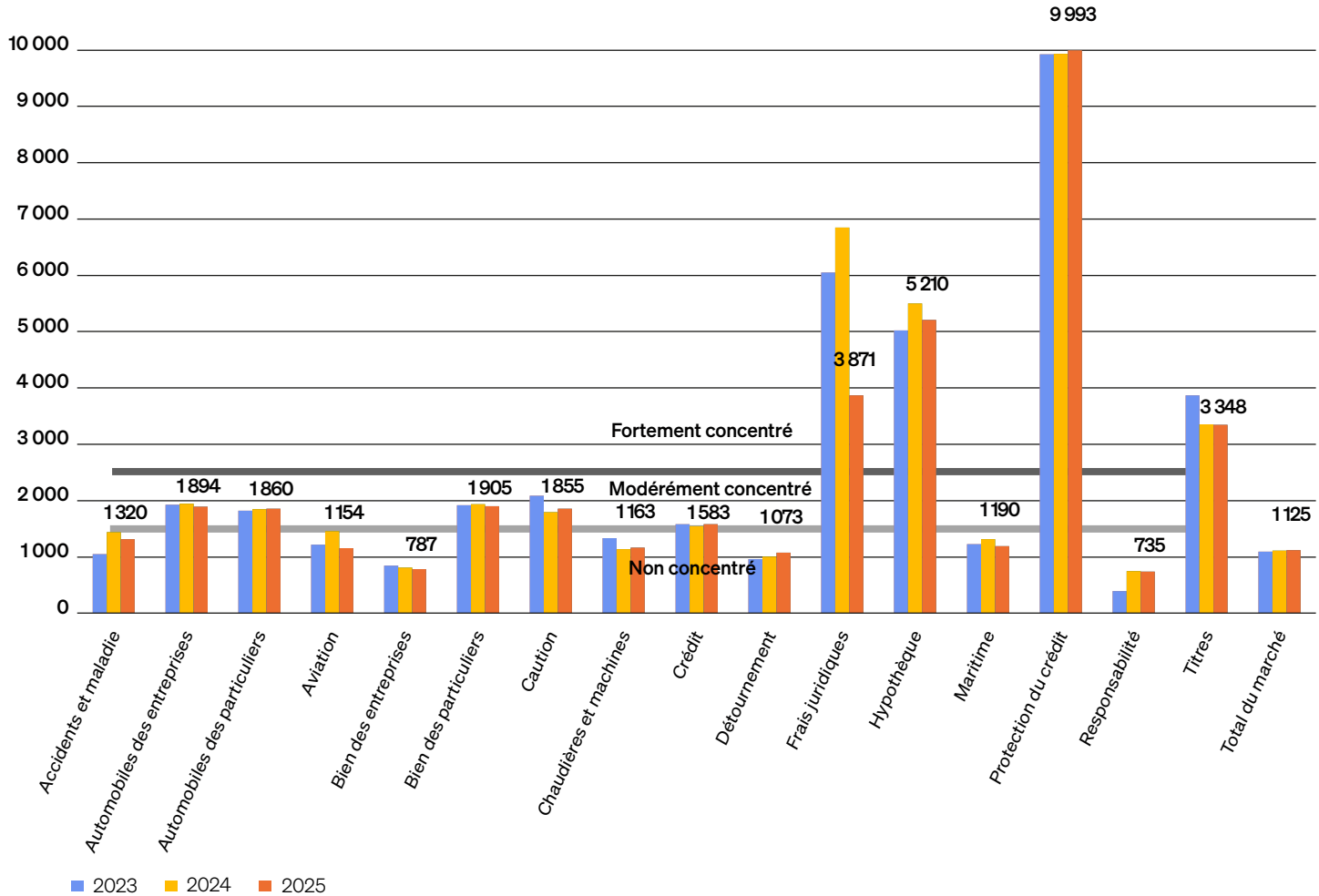


- En 2025, l'assurance de biens des particuliers affiche la plus forte croissance annuelle, avec une hausse de 6,6 % par rapport à 2024.
- L'assurance automobile des particuliers présente la deuxième plus forte croissance en 2025, soit de 5,1 %.
- L'assurance automobile des entreprises présente une croissance de 2,2 % en 2025, atteignant plus de 1,2 G\$ de primes directes souscrites.
- Le secteur de l'assurance de biens des entreprises, quant à lui, affiche une décroissance de 1,8 % du total des primes directes souscrites en 2025.

Évolution des parts de marché des dix plus importants assureurs ou groupes d'assureurs présents dans le marché de l'assurance de dommages au Québec

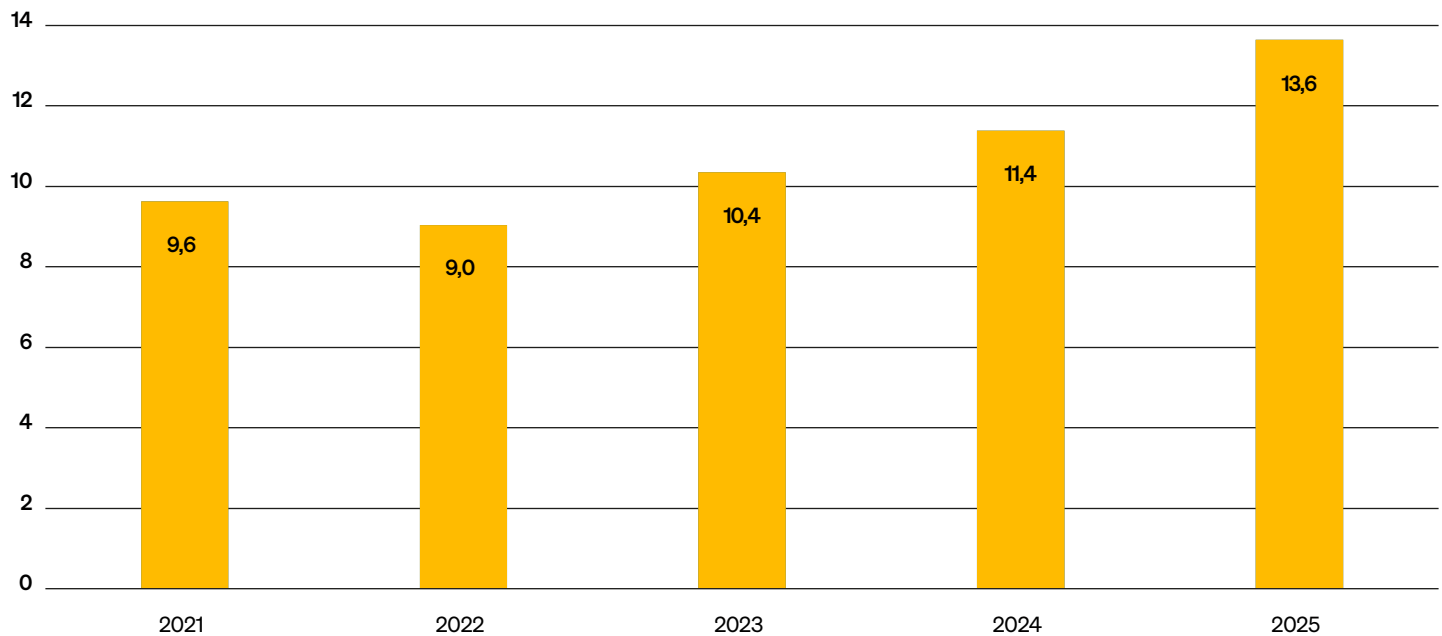
	Part de marché (%)		
	2023	2024	2025
INTACT CORPORATION FINANCIÈRE	24,1	24,0	23,7
MOUVEMENT DESJARDINS	15,0	15,8	16,3
BENEVA	12,3	12,7	12,9
PROMUTUEL ASSURANCE	6,5	6,4	6,8
LLOYD'S	4,5	4,5	4,5
IA GROUPE FINANCIER	3,5	3,6	3,8
AVIVA	3,8	3,9	3,7
FAIRFAX FINANCIAL HOLDINGS	3,9	3,7	3,6
ZURICH INSURANCE GROUP LTD	2,0	2,0	2,1
BANQUE TORONTO-DOMINION	1,9	2,0	2,0

Indice de concentration HHI pour les différentes catégories d'assurance de dommages



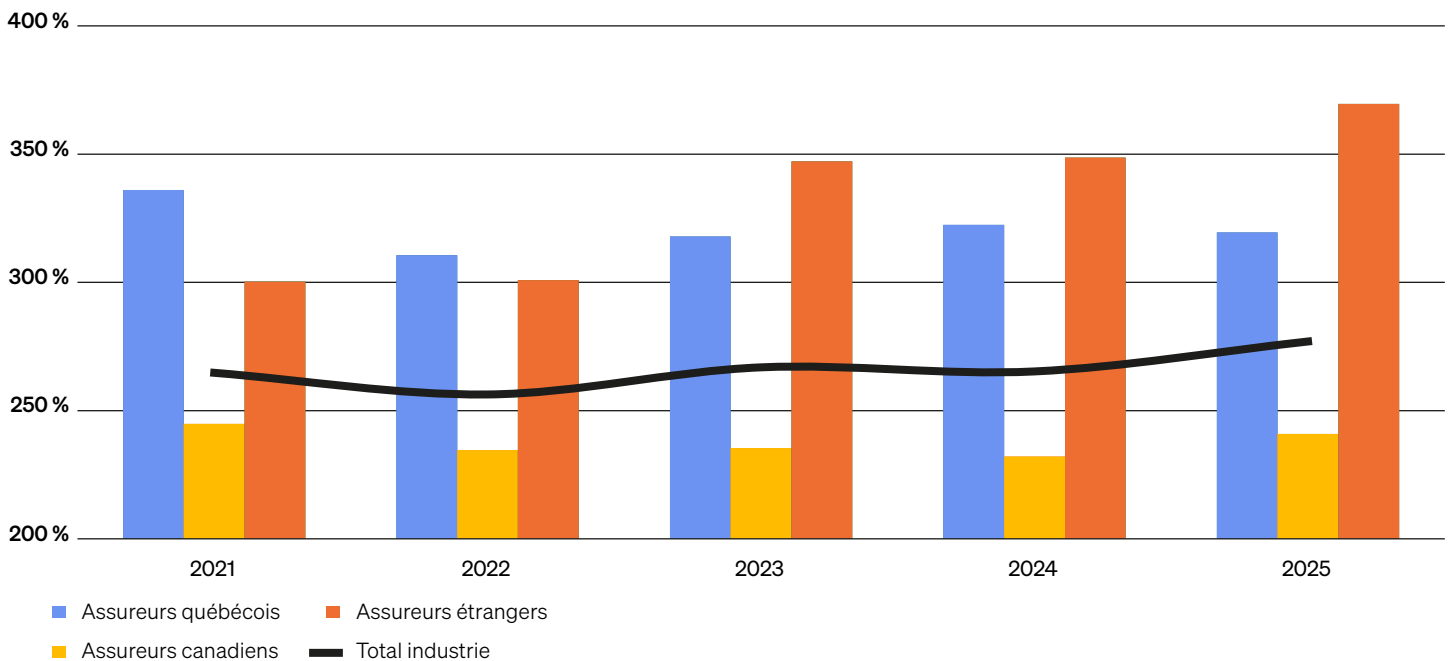
- En 2025, selon l'indice de concentration HHI, les marchés de l'assurance frais juridiques, de l'assurance hypothèque, de l'assurance protection du crédit et de l'assurance titres sont fortement concentrés (HHI supérieur à 2 500).
- Les marchés de l'assurance automobile des entreprises, de l'assurance automobile des particuliers, de l'assurance de biens des particuliers, de l'assurance caution et de l'assurance crédit présentent une concentration modérée (HHI supérieur à 1 500, mais inférieur à 2 500).
- Les marchés de l'assurance accidents et maladie, de l'assurance aviation, de l'assurance de biens des entreprises, de l'assurance chaudières et machine, de l'assurance détournement, de l'assurance maritime et de l'assurance responsabilité, quant à eux, sont considérés comme non concentrés (HHI inférieur à 1 500).
- Globalement, le marché de l'assurance de dommages au Québec reste non concentré, avec un indice HHI de 1 125, soit en dessous du seuil de concentration établi à 1 500.

Évolution des bénéfices nets – non consolidés (G\$)



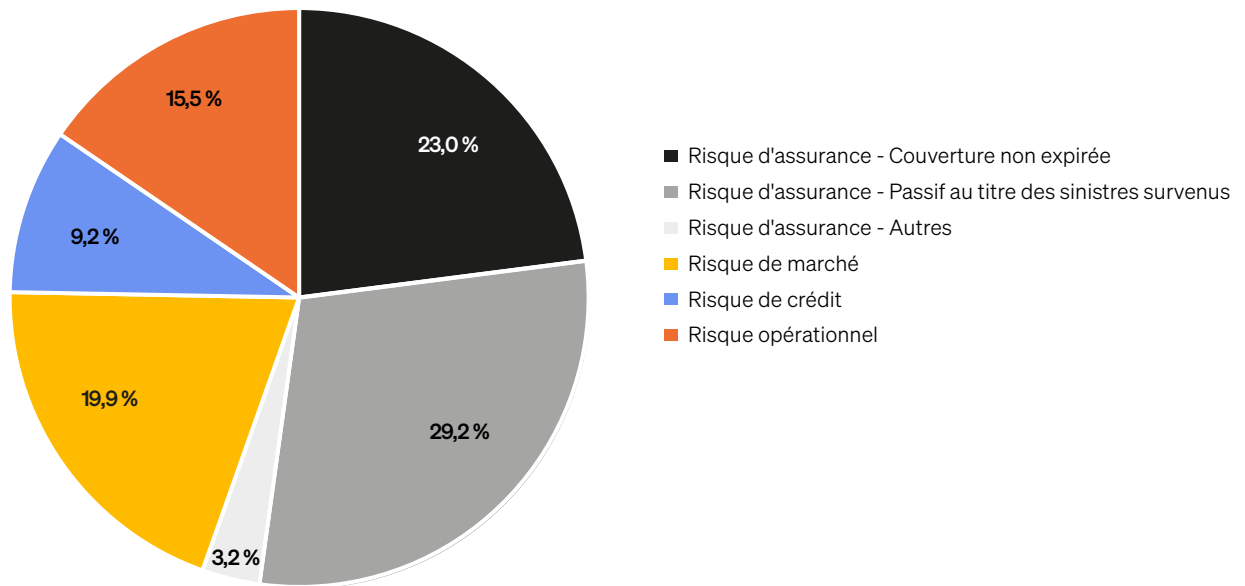
- Les bénéfices nets sont passés de 11,4 G\$ en 2024 à 13,6 G\$ en 2025, en hausse de 19,8 % pour tous les assureurs de dommages autorisés à exercer au Québec.

Évolution du ratio de solvabilité moyen – consolidé, selon la charte



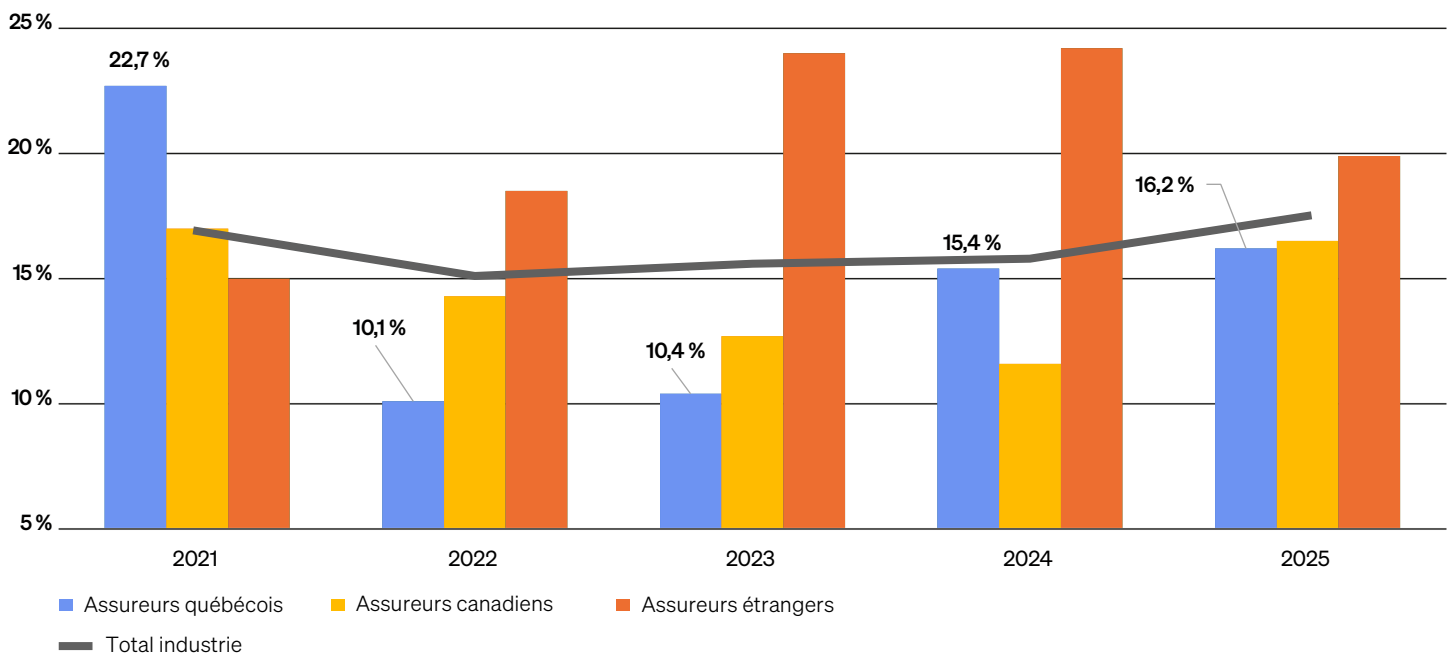
- En 2025, les assureurs de dommages demeurent bien capitalisés, avec un ratio de solvabilité moyen de 277 %, en hausse par rapport à 265 % en 2024. La Ligne directrice sur les exigences en matière de suffisance de capital de l'AMF prévoit qu'en tout temps les assureurs doivent maintenir un ratio de solvabilité égal ou supérieur à 100 %. Cependant, dans le cadre de ses activités de surveillance, l'AMF s'attend à ce que chaque assureur de dommages maintienne un ratio de solvabilité d'au moins 150 %.
- Les assureurs québécois affichent un ratio de solvabilité moyen de 320 %, supérieur à celui des assureurs canadiens (241 %).
- Les assureurs étrangers présentent le ratio le plus élevé en 2025 (370 %).

Composition des exigences de capital – consolidée, par types de risque en 2025



- Les risques d'assurance représentent la principale portion avec 55,4 % des exigences de capitalisation totales pour tous les assureurs de dommages autorisés à exercer au Québec.
- Les composantes attribuables aux risques de crédit et de marché représentent 29,1 % des exigences totales, tandis que celle attribuable au risque opérationnel est de 15,5 %.

Évolution du rendement des capitaux propres



- En 2025, le rendement des capitaux propres des assureurs de dommages a augmenté pour les assureurs à charte québécoise et les assureurs à charte canadienne, tandis qu'il a diminué pour les assureurs étrangers.
- Toutefois, pour l'ensemble de l'industrie de l'assurance de dommages, le rendement des capitaux propres est passé de 15,8 % en 2024 à 17,5 % en 2025.